

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

La société TUNISIE LEASING et FACTORING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN

Arrêté au 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	12 348 083	15 349 616	13 866 049
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	798 327 589	874 039 728	849 472 504
Acheteurs factorés	5	129 304 076	148 074 072	145 419 823
Portefeuille titre commercial	6	1 650 575	189 459	2 692 147
Portefeuille d'investissements	7	57 880 400	60 636 424	56 913 240
Valeurs Immobilisés	8	12 326 812	13 207 489	13 000 587
Autres actifs	9	42 724 597	25 528 859	31 427 747
TOTAL DES ACTIFS		1 054 562 132	1 137 025 647	1 112 792 097
PASSIFS				
Concours bancaires	10	8 119 086	19 731 077	7 886 108
Emprunts et dettes rattachées	11	736 421 274	766 005 343	769 545 203
Dettes envers la clientèle	12	21 443 726	20 103 074	19 631 540
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	41 716 562	46 855 497	42 849 266
Fournisseurs et comptes rattachés	13	48 206 115	96 985 673	83 747 313
Autres passifs	14	16 304 231	22 219 899	18 808 841
TOTAL DES PASSIFS		872 210 994	971 900 563	942 468 271
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	51 750 000	54 000 000
Réserves		58 935 320	60 241 440	60 241 440
Résultats reportés		57 388 506	53 454 778	51 204 778
Résultat de la période		12 027 312	(321 134)	4 877 608
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	182 351 138	165 125 084	170 323 826
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 054 562 132	1 137 025 647	1 112 792 097

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
ENGAGEMENTS DONNES	156 881 714	91 604 964	94 729 039
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	21 733 893	23 864 951	23 624 672
Engagements données en faveur des banques	89 040 000	45 077 609	39 450 000
Engagements sur autres titres	27 293 000	50 737	11 328 541
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	18 814 821	22 611 667	20 325 826
ENGAGEMENTS RECUE	252 543 783	165 952 985	264 200 441
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 835 643	12 216 563	11 249 462
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	138 262 743	137 307 840	137 279 002
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 010 563	10 420 917	4 499 325
Autres garanties reçues	4 269 155	5 667 617	5 303 656
Garanties reçues des adhérents	91 825 631	-	105 528 948
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	70 700 000	34 800 000	53 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	70 700 000	34 800 000	53 000 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	42 072 751	43 913 012	91 365 960
Revenu du factoring	17	8 741 601	9 399 844	19 511 018
Intérêts et charges assimilés	19	(34 416 595)	(34 980 670)	(71 010 391)
Commissions encourues	20	(40 161)	(62 174)	(143 145)
Produits des placements	21	24 924 492	4 044 460	6 198 451
Autres Produits d'exploitations	18	1 156 514	1 249 333	2 323 259
Produit net		42 438 602	23 563 805	48 245 152
Charges de personnel	22	(7 807 003)	(7 721 805)	(15 466 458)
Autres charges d'exploitation	23	(3 423 347)	(3 583 625)	(6 908 910)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 114 185)	(970 722)	(1 957 228)
Total des charges d'exploitation		(12 344 535)	(12 276 152)	(24 332 596)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		30 094 067	11 287 653	23 912 556
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(16 634 488)	(10 625 854)	(13 735 824)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(85 837)	(706 348)	(3 145 835)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(1 243 006)	(500 000)	(785 683)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 130 736	(544 549)	6 245 214
Autres gains ordinaires	28	160 002	354 049	590 963
Autres pertes ordinaires	29	(13 967)	(1 059)	(2 305)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 276 771	(191 559)	6 833 872
Reprises sur provisions pour impôt différé	0	-	-	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(131 482)	(129 275)	(1 971 842)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		12 145 289	(320 834)	5 046 623
Eléments extraordinaires	30	(117 977)	(300)	(169 015)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 027 312	(321 134)	4 877 608
Résultat par action		1,114	-	0,452

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	224 292 455	281 363 673	576 060 581
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(164 699 823)	(157 656 176)	(385 926 247)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	150 634 670	156 051 695	383 241 820
Financement des adhérents	31S	(127 613 527)	(150 913 834)	(366 402 290)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	24 361 456	31 102 209	74 232 250
Remboursements des crédits à court terme	33	(38 529 837)	(26 658 425)	(60 841 845)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(10 955 321)	(11 066 810)	(23 177 766)
Intérêts payés	35	(43 400 981)	(44 048 384)	(71 026 272)
Impôts et taxes payés	36	(19 404 314)	(16 165 254)	(33 466 628)
Autres flux de trésorerie	37	15 717 241	(2 610 199)	(7 875 289)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		10 402 019	59 398 495	84 818 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(454 376)	(1 281 415)	(2 105 302)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	13 966	33 375	89 696
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(3 155 839)	(152 063)	(488 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 558 890	(65 953)	1 475 652
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 037 359)	(1 466 056)	(1 028 234)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	20 250 000	20 250 000
Dividendes et autres distributions	42	-	(6 287 196)	(6 287 701)
Encaissements provenant des emprunts	11	193 083 000	351 656 000	662 547 200
Remboursements d'emprunts	11	(192 698 604)	(376 177 867)	(686 064 801)
Flux liés au financement à court terme	11	(10 500 000)	(22 800 000)	(39 300 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(10 115 604)	(33 359 063)	(48 855 302)
Variation de trésorerie		(1 750 944)	24 573 376	34 934 778
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	5 979 941	(28 954 837)	(28 954 837)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	4 228 997	(4 381 461)	5 979 941

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• <i>Eléments d'actifs apportés</i>	8.106.059
• <i>Passifs grevant les biens apportés</i>	(2.785.084)
	<hr/>
<u><i>Apport net</i></u>	<i>DT</i> 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• <i>Eléments d'actifs apportés</i>	135 221 418
• <i>Passifs grevant les biens apportés</i>	(109 962 625)
	<hr/>
<u><i>Apport net</i></u>	<i>DT</i> 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar au 31/12/2019 divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 Juin 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

• La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :
- - Logiciels 3 et 5 ans 20% et 33%
- - Constructions 20 ans 5%
- - Constructions sur sol d'autrui 5 ans 20%
- - Matériel de transport 5 ans 20%
- - Mobilier et matériel de bureau 10 ans 10%
- - Matériel informatique 3 ans 33%
- - Installations générales 10 ans 10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2018 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2018}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1 \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2.4.4 Provision additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2019 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.
Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2014 à 2018 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2018}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2014 – 2018 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Effets de la Pandémie COVID-19

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale ce qui a impacté négativement les performances du secteur. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 30 juin 2020, plus de 6 000 demandes de rééchelonnement ont été traitées grâce à la mise en place des moyens humains et techniques permettant l'instruction et la confirmation des demandes de reports conformément à la circulaire BCT précitée.

Les encours bénéficiant de ce report s'élèvent à 255 MDT représentant 31% de l'encours global des créances de leasing au 30 juin 2020, dont un encours de 70 MDT est relatif à des contrats ayant fait l'objet d'un nouvel accord.

En termes de performances les mesures de confinement imposées ont eu pour effet une régression de la production du premier semestre de 39% à l'instar de l'ensemble du secteur

Cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation.

L'évaluation des créances objet du report a été effectuée en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Toutefois, des simulations tenant compte d'hypothèses liées au contexte COVID-19 sont en cours de réalisation par le management qui l'a conduit par l'exercice de jugement à constater une provision collective additionnelle de 1 MDT au titre du premier semestre de 2020.

La diversification des produits de TLF a préservé sa résilience et sa rentabilité observée à la fin de ce premier semestre.

2-14 Transitions aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du PROJET D'ADOPTION DES NORMES IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6/9/2018 et à la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, Tunisie Leasing et Factoring a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). A cet effet, nous avons fait appel à un cabinet pour nous accompagner dans ce processus qui s'articule sur cinq phases :

- Diagnostic des divergences
- Diagnostic du système d'information
- Plan d'action
- Formation
- Implémentation et suivi

Les rapports des deux premières phases sont en cours de finalisation, ils seront remis au comité de pilotage en conformité avec le calendrier établie.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Banques	12 200 508	15 318 307	13 845 235
- Caisses	147 575	31 309	20 814
Total	12 348 083	15 349 616	13 866 049

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Encours financiers	791 185 362	870 633 529	847 168 542
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	15 660 415	12 437 916	10 674 181
- Impayés	70 838 809	47 750 900	50 895 221
- Intérêts Constatés d'avance	(3 051 307)	(4 282 616)	(4 252 397)
<u>Total brut</u>	<u>874 633 279</u>	<u>926 539 729</u>	<u>904 485 547</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(25 520 584)	(19 334 638)	(20 473 410)
- Provisions collectives	(5 340 033)	(5 255 000)	(4 261 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 255 850)	(20 342 926)	(21 550 191)
- Produits réservés	(14 189 223)	(7 567 437)	(8 728 409)
<u>Total des provisions</u>	<u>(76 305 690)</u>	<u>(52 500 001)</u>	<u>(55 013 043)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>798 327 589</u>	<u>874 039 728</u>	<u>849 472 504</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets

Solde au 31 décembre 2019	833 108 280	892 298 475	892 298 475
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	110 600 544	173 035 110	357 773 888
- Relocations	1 031 256	968 328	3 993 866
<u>Retraits de la période</u>			
-Remboursement des créances échues	(153 491 183)	(192 019 490)	(391 061 461)
-Remboursement des créances anticipées	(7 658 109)	(11 132 351)	(20 303 380)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(943 610)	(765 548)	(2 966 476)
-Relocations	(535 841)	(776 477)	(3 355 591)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(7 224 794)	(5 485 151)	(10 392 275)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(1 079 000)	(200 000)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	2 177 617	2 558 911	6 327 267
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	-	-	793 967
Solde au 30 juin 2020	775 985 160	858 481 807	833 108 280

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Agriculture	55 395 855	58 480 913	59 440 457
Bâtiments TP	95 361 219	120 796 313	106 778 537
Industrie			
Agro-alimentaire	50 623 430	58 326 530	55 076 115
Chimie	18 070 189	21 022 965	19 123 449
Energie	152 506	53 838	34 432
Textile	15 587 982	15 481 241	16 565 745
Mines	1 814 796	1 329 622	1 788 410
Autres industries	101 778 656	114 327 437	107 407 720
Tourisme			
Hôtellerie	1 888 571	2 067 032	2 095 144
Agences de voyage	7 988 385	8 031 319	8 524 512
Location de voiture	56 438 770	64 085 200	61 668 753
Autres Tourisme	13 748 041	13 485 970	14 158 511
Commerce et service			
Commerce	201 276 399	212 389 121	210 332 994
Transport	48 543 798	50 114 343	50 615 109
Audio-visuel	596 550	679 115	633 847
Professions libérales	49 664 181	53 964 196	52 692 382
Autres Services	87 916 449	88 436 290	90 906 606
Total	806 845 777	883 071 445	857 842 723

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Matériel de transport léger	281 201 328	295 238 490	294 428 831
Matériel de transport léger Utilitaire	143 676 859	147 969 751	151 246 373
Matériel de transport lourd	86 496 298	102 858 409	94 702 598
Matériel BTP	82 265 338	101 919 394	90 476 733
Equipement industriel	70 327 484	81 918 476	75 982 878
Equipement informatique	4 347 271	4 822 446	4 989 604
Autres	70 725 947	70 498 446	73 451 912
Sous total	739 040 525	805 225 412	785 278 929
Immeubles de bureaux	27 385 195	31 327 051	29 124 526
Immeubles industriels ou commerciaux	40 420 057	46 518 982	43 439 268
Total	806 845 777	883 071 445	857 842 723

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Paiements minimaux sur contrats actifs	897 474 445	977 804 583	960 532 007
A recevoir dans moins d'1an	353 037 505	387 693 252	390 059 312
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	533 673 991	575 749 357	565 100 114
A recevoir dans plus de 5 ans	10 762 949	14 361 974	5 372 581
Produits financiers non acquis	138 262 744	137 307 840	137 279 002
Encours contrats actifs (1)	759 211 701	840 496 743	823 253 005
Encours à recevoir dans moins d'1an	284 190 476	319 391 474	319 809 914
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	464 945 008	507 522 784	498 382 217
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	10 076 217	13 582 485	5 060 874
Créances en cours (2)	15 660 415	12 437 916	10 674 181
Créances échues (3)	2 777 064	5 897 465	4 532 246
Contrats suspendus (contentieux) (4)	29 196 597	24 239 321	19 383 291
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	806 845 777	883 071 445	857 842 723

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Clients ordinaires			
- Impayés : Clients ordinaires	42 514 659	25 818 544	27 833 509
<u>Montant brut</u>	<u>42 514 659</u>	<u>25 818 544</u>	<u>27 833 509</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(9 745 233)	(3 710 239)	(3 908 621)
- Produits réservés (*)	(8 046 469)	(2 994 873)	(3 831 511)
<u>Montant net</u>	<u>24 722 957</u>	<u>19 113 432</u>	<u>20 093 377</u>
Clients litigieux			
- Impayés : Clients litigieux	28 324 150	21 932 357	23 061 712
<u>Montant brut</u>	<u>28 324 150</u>	<u>21 932 357</u>	<u>23 061 712</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(21 890 125)	(16 987 919)	(18 021 077)
- Produits réservés : Clients litigieux	(5 763 246)	(4 217 333)	(4 517 391)
<u>Montant net</u>	<u>670 779</u>	<u>727 105</u>	<u>523 244</u>
Solde créances de leasing : Impayés	25 393 736	19 840 537	20 616 621

(*) Dont 1 587 260 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	622 397 608	93 778 874	31 593 944	27 328 049	31 747 302	806 845 777
Impayés	3 500 020	10 410 929	11 467 973	15 588 997	29 870 890	70 838 809
Avances et acomptes reçus (*)	(9 338 359)	(21 268)	-	-	(2 458 987)	(11 818 614)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	616 559 269	104 168 535	43 061 917	42 917 046	59 159 205	865 865 972
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 120 669	613 224	-	-	-	21 733 893
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			4,79%	4,77%	6,85%	
			16,41%			
TOTAL ENGAGEMENTS	637 679 938	104 781 759	43 061 917	42 917 046	59 159 205	887 599 865
Produits réservés	-	-	2 277 784	3 695 025	6 249 642	12 222 451
Provisions affectées sur les impayés	-	-	2 044 981	6 371 554	22 839 315	31 255 850
Provisions affectées sur les encours	-	-	74 466	3 759 909	21 677 044	25 511 419
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	4 397 231	13 826 488	50 766 001	68 989 720
ENGAGEMENTS NETS	637 679 938	104 781 759	38 664 686	29 090 558	8 393 204	818 610 145
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			10,21%	32,22%	82,39%	
			46,74%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2020 à 16.41% contre 8.34% à fin juin 2019 et 8,77% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2020 à 46.74% contre 57.46% à fin juin 2019 et 59,65% à fin décembre 2019

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Comptes des acheteurs locaux	127 763 873	144 827 505	142 723 421
Comptes des acheteurs export	1 038 399	1 357 226	913 271
Comptes des acheteurs import	6 852 318	9 631 481	7 335 133
Sous total (A)	135 654 590	155 816 212	150 971 825
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(4 924 406)	(6 106 472)	(4 522 804)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 426 108)	(1 634 219)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	-	(1 449)	(4 090)
Montant net	129 304 076	148 074 072	145 419 823
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 785 012	14 336 363	14 455 940
Disponible laucaux	13 273 492	11 979 022	10 490 715
Financement par B.O.	8 187 000	11 468 000	10 090 500
Disponible export	540 670	(739 122)	297 616
FDG comptes en devise	78 070	179 753	179 362
Compte import	6 852 318	9 631 481	7 335 133
Sous total (B)	41 716 562	46 855 497	42 849 266
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	93 938 028	108 960 715	108 122 559

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2020 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	72 582 274	6 921 052	5 001 499	20 366	4 074 737	88 599 928
Domestique sans recours	4 682 909	18 849	194 166	-	-	4 895 924
Export	195 317	-	-	-	246 859	442 176
ENCOURS ENGAGEMENTS	77 460 500	6 939 901	5 195 665	20 366	4 321 596	93 938 028
Engagements de financement donnés	5 754 962	274 205	184 868			6 214 035
Engagements envers les correspondants (import)	-					-
Engagement sous forme de B.O.	8 025 000	20 000	142 000			8 187 000
Total Engagements hors bilan	13 779 962	294 205	326 868	-	-	14 401 035
Total Engagements par classe	91 240 462	7 234 106	5 522 533	20 366	4 321 596	108 339 063
Taux des engagements non performants (1)			-	9,11%	-	
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	599 921	2 897	4 074 729	4 677 547
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	599 921	2 897	4 321 588	4 924 406
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 426 108					1 426 108
Taux de couverture des engagements non performants (2)			10,86%	14,22%	100,00%	
				49,92%		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2020 à 9,11% contre 4,87% à fin juin 2019 et 3,68% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2020 à 49,92% contre 100% à fin juin 2019 et 100% à fin décembre 2019

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
-Tunisie Sicav	-	8 947	3 325
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	-	-	2 500 000
-AMEN PREMIERE SICAV	1 481 849	-	-
Total brut	2 120 569	647 667	3 142 045
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(469 994)	(458 208)	(449 898)
Total net	1 650 575	189 459	2 692 147

Les titres de placements s'analysent au 30 juin 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-POULINA G H	8 640	13,183	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	9,009	14,659	69 100	26 636	42 464
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,303	11,500	500 020	443 358	56 662
-AMEN PREMIERE SICAV	15 000	98,790	98,790	1 481 849	-	1 481 849
Total				2 120 569	469 994	1 650 575

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Titres de participation	46 409 841	44 527 411	44 812 891
Titres immobilisés	9 973 410	12 149 063	10 537 458
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613	8 454 613
Montant brut	64 837 864	65 131 087	63 804 962
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	-	(50 737)	-
Montant libéré	64 837 864	65 080 350	63 804 962
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(6 814 054)	(4 300 516)	(6 748 312)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)	(143 410)
Montant net	57 880 400	60 636 424	56 913 240

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2019			
Titres de participation	44 812 891	44 812 891	-
Additions de la période			
- Assurances COMAR VIE CIV	562 889	562 889	
- Maghreb Leasing Algerie	2 592 950	2 592 950	
Cessions de la période			
- Tunisie Valeurs	(1 558 889)	(1 558 889)	
Solde au 30 juin 2020	46 409 841	46 409 841	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	970 198	18,300	13,666	13 258 430			2006/2009/2019	19,40%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		6 218 069	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597			2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				32 227 268		6 218 069		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894				
<u>Autres</u>								
Amen Santé	115 490	10,00	10,00	1 154 900		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019	1,86%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000			2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		563 662	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	9,33%
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				13 521 679		595 985		
Total Titres de participation				46 409 841		6 814 054		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société YASMINE	37 500	10,000	10,000	375 000			2011/2013	0,72%
* Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500	100,000	100,000	250 000			2012/2013	0,62%
* Société Almes	120 000	10,000	10,000	1 200 000			2014	3,41%
* Société Tazoghrane	200 000	10,000	10,000	2 000 000			2015	9,91%
* Société agricole DICK	400 000	5,000	5,000	2 000 000			2016	3,38%
* Société Briquèterie Jbel Ouest	20 000	100,000	100,000	2 000 000			2016	1,48%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2018	8,06%
				9 973 410	-	143 410		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	9 479 643	-	1341425	-	-	-	10 821068	7 881422	524 195	-	-	8 405 617	2 415 451
Logiciels en cours		1 165 407		(1039 942)	-	-		125 465	-	-	-	-	-	125 465
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporables		-		-	-			-	-	-			-	-
TOTAUX		10 645 050	0	301 483	0	0	0	10 946 533	7 881 422	524 195	0	0	8 405 617	2 540 916

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493		-	-	-	-	7 505 493	2 702 050	186 612	-	-	2 888 662	4 616 831
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 088 819		-		43 101	-	2 045 718	642 425	164 541	29 135	-	777 831	1267 887
Mobilier de bureau	10%	911738		1988	-	-	-	913 726	681544	24 039	-	-	705 583	208 143
Matériel informatique	33%	1820 525		137 200				1957 725	1627 217	74 135	-	-	1701352	256 373
Installations générales	10%	3 255 021		13 705				3 268 726	1888 721	140 663			2 029 384	1239 342
TOTAUX		17 809 586	-	152 893	-	43 101	-	17 919 378	7 572 627	589 990	29 135	-	8 133 482	9 785 896

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	28 454 636	-	454 376	-	43 101	-	28 865 911	15 454 049	1 114 185	29 135	-	16 539 099	12 326 812
-----------------------------------	-------------------	----------	----------------	----------	---------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Frais d'émission des emprunts	3 497 565	2 319 404	3 263 273
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	221 520	153 699	94 231
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	234 012	110 757	382 024
- Prêts au personnel	2 084 833	2 216 389	2 199 084
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	320 951	346 949	320 951
- Dépôts et cautionnements versés	383 664	332 239	345 969
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	60 342	54 932	115 977
- Crédit de TVA	-	(1)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	3 558 418	1 505 250	2 546 354
- Compte courant Tunisie LLD	37 529	37 529	37 529
- Compte courant MLA	327 240	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	11 180 276	15 165 998	17 080 874
- Produits à recevoir des tiers	14 816 307	2 785 658	3 007 818
- Effet à recevoir	1 783 750	-	1 783 750
- Règlement égarés	13 476	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 621	195 245	195 621
- Compte d'attente	4 575 416	408 216	585 575
- Charges constatées d'avance	834 764	973 193	531 896
Total brut	44 148 857	26 969 346	32 854 815
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(199 711)	(195 245)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(144 747)	(165 440)	(151 645)
Total net	42 724 597	25 528 859	31 427 747

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résorptions				Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions		Transfert	Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Dorée de l'emprunt	9 178 619	-	786 196	-	-	9 964 815	5 915 346	551904	-		6 467 250	3 497 565
TOTAUX		9 178 619	-	786 196	-	-	9 964 815	5 915 346	551 904	-	-	6 467 250	3 497 565

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Banques, découverts	8 119 086	19 731 077	7 886 108
<u>Total</u>	8 119 086	19 731 077	7 886 108

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Emprunts			
- Banques locales	173 040 966	181 937 127	170 930 241
- Banques étrangères	300 082 917	258 794 034	280 321 186
- Emprunts obligataires	214 183 780	245 187 840	235 671 840
- Crédit à court terme	192 325	414 085	208 725
- Ligne d'avance	24 200 000	29 200 000	38 351 981
- Certificat de depots	11 500 000	38 500 000	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	723 199 988	754 033 086	747 483 973
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 159 424	3 095 729	3 089 502
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	6 973 114	3 900 069	5 206 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 088 748	4 976 459	13 765 373
<u>Total dettes rattachées</u>	13 221 286	11 972 257	22 061 230
<u>Total</u>	736 421 274	766 005 343	769 545 203

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>						
AMEN BANK	16 666 666	10 000 000	3 000 000	23 666 666	15 666 666	8 000 000
ATB	-	10 000 000	166 667	9 833 333	7 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	22 000 000	42 000 000	55 000 000	9 000 000	-	9 000 000
ABC	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTJARI BANK	24 000 002	-	3 999 996	20 000 006	12 000 014	7 999 992
BIAT	25 226 191	-	8 654 763	16 571 428	4 761 906	11 809 522
BH	14 000 000	-	2 500 000	11 500 000	7 000 000	4 500 000
BT	14 080 506	-	2 008 479	12 072 027	8 055 067	4 016 960
CITI BANK	15 300 000	19 100 000	15 300 000	19 100 000	-	19 100 000
STB 2018	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
WIFEK	8 000 000	20 000 000	8 000 000	20 000 000	-	20 000 000
AMEN BANK FACTO	4 571 743	-	1 374 395	3 197 348	1 011 748	2 185 600
BH FACTO	4 891 557	-	1 027 703	3 863 854	1 698 859	2 164 995
BTE FACTO	3 693 576	-	957 272	2 736 304	1 703 604	1 032 700
ATB FACTO	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	170 930 241	116 100 000	113 989 275	173 040 966	67 431 197	105 609 769
<u>EMPRUNTS ETRANGERS</u>						
BEI	38 799 504	-	1 612 653	37 186 851	32 612 494	4 574 357
BIRD	16 049 879	-	1 011 903	15 037 976	13 014 166	2 023 810
BERD	47 354 573	-	1 757 142	45 597 431	42 083 143	3 514 288
B.A.D 2013	2 618 227	-	424 576	2 193 651	1 344 498	849 153
SANAD	68 421 684	-	4 457 653	63 964 031	43 806 252	20 157 779
PROPARCO 2016	7 402 333	-	2 467 444	4 934 889	-	4 934 889
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	-	46 983 000	-	46 983 000	41 762 667	5 220 333
RESPONSABILITY	7 354 500	-	2 451 500	4 903 000	-	4 903 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	10 675 398	-	2 135 076	8 540 322	4 270 171	4 270 151
RESPONSABILITY SICAV LUX	9 150 340	-	1 830 064	7 320 276	3 660 146	3 660 130
DEG 2017	33 255 000	-	5 542 500	27 712 500	16 627 500	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	7 459 748	-
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	-	3 530 758	28 249 242	21 185 872	7 063 370
Total emprunts Banques Etrangères	280 321 186	46 983 000	27 221 269	300 082 917	227 826 657	72 256 260
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	451 251 427	163 083 000	141 210 544	473 123 883	295 257 854	177 866 029

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
Emprunt obligataire 2012 I	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	1 070 000	-	1 070 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	3 516 000	-	-	3 516 000	-	3 516 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	4 468 000	-	2 234 000	2 234 000	-	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	5 404 000	-	2 702 000	2 702 000	-	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	7 240 000	-	-	7 240 000	3 620 000	3 620 000
Emprunt obligataire 2015 I	16 814 480	-	6 000 000	10 814 480	5 407 240	5 407 240
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	10 770 000	-	4 000 000	6 770 000	3 385 000	3 385 000
Emprunt obligataire 2015 II	19 545 600	-	6 000 000	13 545 600	7 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	20 739 720	-	6 000 000	14 739 720	8 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	18 440 000	-	4 000 000	14 440 000	10 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	29 972 000	-	7 400 000	22 572 000	15 172 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	27 832 080	-	2 167 920	25 664 160	19 664 160	6 000 000
Emprunt obligataire 2018 I	21 367 960	-	2 240 740	19 127 220	14 405 480	4 721 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 492 000	-	1 708 400	18 783 600	17 075 200	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01	25 000 000	-	2 965 000	22 035 000	19 070 000	2 965 000
EMP OBLIG 2020-01	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	235 671 840	30 000 000	51 488 060	214 183 780	148 524 400	65 659 380
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	22 000 000	11 500 000	22 000 000	11 500 000	-	11 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	22 000 000	11 500 000	22 000 000	11 500 000	-	11 500 000
TOTAL GENERAL	708 923 267	204 583 000	214 698 604	698 807 663	443 782 254	255 025 409

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	11 818 614	10 092 066	9 928 549
- Dépôts et cautionnements reçus	9 625 112	10 011 008	9 702 991
<u>Total</u>	<u>21 443 726</u>	<u>20 103 074</u>	<u>19 631 540</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 133 768	1 046 663	613 846
- Factures non parvenues	1 963 271	1 076 531	1 471 988
<u>Sous total</u>	<u>3 097 039</u>	<u>2 123 194</u>	<u>2 085 834</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>			
- Factures d'achats	2 844 024	5 498 586	1 226 187
- Effets à payer	41 955 250	89 020 629	80 096 404
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	128 642	(68 176)	157 728
- Retenues de garantie	181 160	411 440	181 160
<u>Sous total</u>	<u>45 109 076</u>	<u>94 862 479</u>	<u>81 661 479</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>48 206 115</u>	<u>96 985 673</u>	<u>83 747 313</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Personnel, remunerations dues	62 097	56 751	25 055
- Personnel, provisions pour congés payés	1 218 278	1 075 798	1 064 002
- Personnel, autres charges à payer	954 559	1 217 779	929 209
- Etat, retenues sur salaires	351 340	338 643	292 674
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	747 385	653 823	1 107 815
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	105 677	109 098	15 827
- Etat, impôts sur les bénéfiques et contribution	249 459	133 427	169 015
- Etat, TVA à payer	204 632	2 780 893	1 860 807
- Etat, autres impôts et taxes à payer	136 663	(11 177)	40 923
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 945	26 440
- Avances sur titres immobilisés	-	634 047	564 047
- C.N.S.S	884 192	820 502	753 819
- Autres comptes créditeurs	5 815 561	9 373 275	7 266 718
- Compte d'attente autres passifs	-	61 159	-
- Compte Courant Stif	38 600	91 841	38 600
- Diverses charges à payer	152 118	877 991	196 524
- Produits constatés d'avance	764 032	629 218	810 073
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	369 221	553 814	369 221
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	568 735	890 735	872 735
- Autres provisions pour risques	3 655 241	1 905 337	2 405 337
Total	16 304 230	22 219 899	18 808 841

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Capital social	(A) 54 000 000	51 750 000	54 000 000
- Réserve légale	(B) 4 743 880	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	12 107 184	13 657 184	13 657 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 27 436 462	27 436 462	27 436 462
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	57 388 506	53 454 778	51 204 778
Total des capitaux propres avant résultat de la période	170 323 826	165 446 218	165 446 218
Résultat de la période	12 027 312	(321 134)	4 877 608
Total des capitaux propres avant affectation	182 351 138	165 125 084	170 323 826

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	12 027 312	(321 134)	4 877 608
Nombre d'actions (2)	10 800 000	10 350 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,114	(0,031)	0,452

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51 750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2.250.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et la libération intégrale de 450.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 actions à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance respectivement le 1er janvier 2019

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2020 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2020

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019			-					10 455 834	(10 455 834)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)						4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018								(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000						-		20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000							(2 250 000)		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								3 709 504		3 709 504
Résultat au 31 décembre 2019									4 877 608	4 877 608
Solde au 31 décembre 2019	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	-	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020			243 880		-	-		4 633 728	(4 877 608)	-
Réintégration prime d'émission		-						-		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019								-		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-	-						-		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-							-		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 550 000)		1 550 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								-		-
Résultat au 30 juin 2020									12 027 312	12 027 312
Solde au 30 juin 2020	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	-	12 107 184	3 776 843	57 388 506	12 027 312	182 351 138

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
<u>Intérêts conventionnels</u>	45 163 749	44 113 950	89 606 729
<u>Intérêts intercalaires</u>	199 589	178 785	340 286
<u>Intérêts de retard</u>	2 170 228	1 676 220	4 611 580
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	47 533 566	45 968 955	94 558 595
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(3 740 354)	(1 558 999)	(2 536 026)
. Intérêts de retard	(2 328 940)	99 259	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	434 813	467 867	677 544
. Intérêts de retard antérieurs	173 666	(1 064 070)	316 624
<u>Variation des produits réservés</u>	(5 460 815)	(2 055 943)	(3 192 635)
<u>Total des revenus de leasing</u>	42 072 751	43 913 012	91 365 960

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Commission de factoring	2 065 880	2 649 422	5 347 687
Intérêts de financement	6 455 842	6 585 394	13 856 864
Autre commission de factoring	219 879	165 028	306 467
Total	8 741 601	9 399 844	19 511 018

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	183 239	234 191	376 791
- Commissions d'assurance	350 000	375 000	645 892
- Autres produits d'exploitation	623 275	640 142	1 300 576
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 156 514	1 249 333	2 323 259

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	9 893 352	10 126 349	20 570 192
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 299 660	11 800 340	22 332 223
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	13 798 287	7 611 593	18 617 778
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	551 904	368 133	854 438
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	33 543 203	29 906 415	62 374 631
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	286 042	2 103 417	2 848 155
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	545 438	2 904 762	5 696 052
- Pénalités fiscales et sociales	-	13 361	13 364
- Pertes de change	26 579	29 232	105 495
- Gains de change	(10 601)	(9 634)	(74 277)
- Autres charges financières	25 934	33 117	46 971
<u>Total des autres charges financières</u>	873 392	5 074 255	8 635 760
<u>Total général</u>	34 416 595	34 980 670	71 010 391

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Commissions servies export	2 773	4 075	7 042
Commissions servies domestique	29 437	46 050	114 612
Commissions servies apporteurs	7 951	12 049	21 491
<u>Total</u>	40 161	62 174	143 145

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Produits des participations	14 824 050	3 819 573	5 147 546
- Produits des titres Immobilisés	1 599	192 807	973 621
- Revenus des autres créances immobilisées	693 937	22 566	60 638
- Revenus des valeurs mobilières de placement	73 795	9 514	16 646
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	9 331 111	-	-
<u>Total</u>	24 924 492	4 044 460	6 198 451

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Salaires et complément de Salaires	5 943 041	5 897 488	11 427 840
- Bonus	-	-	650 000
- Indemnités représentatives de frais	175 353	193 047	368 390
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 276 502	1 263 777	2 367 136
- Autres charges sociales	412 107	367 493	653 092
<u>Total</u>	7 807 003	7 721 805	15 466 458

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Achat de matières et fournitures	44 854	71 671	121 719
<u>Total des achats</u>	44 854	71 671	121 719
- Locations	104 611	112 513	213 600
- Charges locatives et de copropriété	95 848	90 618	198 368
- Entretien et réparations	224 532	237 915	512 471
- Primes d'assurances	61 046	75 024	156 395
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	315 004	391 522	674 318
<u>Total des services extérieurs</u>	801 041	907 592	1 755 152
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 074 499	996 331	2 070 498
- Publicités, publications, relations publiques	237 956	157 872	324 696
- Déplacements, missions et réceptions	327 828	396 071	793 142
- Frais postaux et de télécommunications	181 150	183 526	348 591
- Services bancaires et assimilés	389 439	392 764	658 462
- Transfert de charges (frais bancaires)	(13 993)	(18 651)	(36 440)
- Transfert de charges (frais de justice)	(1 106)	(1 885)	(10 484)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 195 773	2 106 028	4 148 465
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	23 056	17 599	27 914
<u>Total des charges diverses</u>	61 936	56 479	105 674
- Impôts et taxes sur rémunérations	180 637	177 743	340 617
- T.C.L	120 500	133 660	271 270
- Droits d'enregistrement et de timbres	18 606	14 287	49 848
- Autres impôts et taxes	-	116 165	116 165
<u>Total des impôts et taxes</u>	319 743	441 855	777 900
<u>Total général</u>	3 423 347	3 583 625	6 908 910

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	18 197 499	17 892 068	19 448 432
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	602 817	250 458	412 435
- Dotations aux provisions collectives	1 480 000	323 800	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 444 664)	(7 499 613)	(4 177 474)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(201 215)	(341 752)	(671 485)
- Reprises de provisions collectives	-	-	(1 279 278)
- Créances abandonnées	51	893	3 194
- Pertes suite à la radiation de créances	-	-	3 921 085
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(3 921 085)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	16 634 488	10 625 854	13 735 824

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	524 195	377 396	745 913
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	589 990	593 326	1 211 315
<u>Total</u>	1 114 185	970 722	1 957 228

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	85 837	711 238	3 145 835
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(4 890)	-
<u>Total</u>	85 837	706 348	3 145 835

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 249 904	6 753 604	1 000 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	-	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(6 253 604)	(200 521)
<u>Total</u>	1 243 006	500 000	785 683

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	5 324	30 336
- Produits sur assistance technique MLA	160 000	186 000	319 409
- Autres produits	2	162 725	241 218
<u>Total</u>	160 002	354 049	590 963

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	13 967	1 059	2 305
<u>Total</u>	13 967	1 059	2 305

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
Bénéfice comptable	12 276 771	(191 559)	6 833 872
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	21 616 057	19 677 564	24 006 702
- Plus Value de fusion	527 408	-	527 408
- Diverses charges non déductibles	22 295	6 406 520	6 252 831
- Provisions fiscales constituées en 2016/2015 pour affaires douteuses	-	-	7 284 789
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	6 898	6 253 604	6 267 400
- Dividendes	14 830 758	3 829 087	5 663 269
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2016/2015 pour affaires douteuses	-	-	7 284 789
Bénéfice fiscal avant provisions	19 604 875	15 809 834	25 690 144
Provisions pour créances douteuses	20 280 316	18 466 326	19 860 867
Provisions pour dépréciation de titres cotés	85 837	76 771	195 443
Bénéfice fiscal	(761 278)	(2 733 263)	5 633 834
Base imposable	(761 278)	(2 733 263)	5 633 834
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	(266 447)	(956 642)	1 971 842
Impôt sur les sociétés	131 482	129 275	1 971 842
- Acomptes provisionnels payés	(591 553)	(1 505 250)	(4 515 749)
- Retenues à la source	(5 381)	3 851	(2 448)
Impôt à payer (report)	(465 452)	(1 372 124)	(2 546 355)
Contribution conjoncturelle	117 677	-	-
Contribution sociale de solidarité des sociétés	300	300	169 015

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	50 895 221	37 612 269	37 612 269
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(70 838 809)	(47 750 901)	(50 895 221)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(9 928 549)	(9 767 650)	(9 767 650)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	11 818 614	10 092 066	9 928 549
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(495 415)	(191 851)	(638 275)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 702 991)	(9 718 930)	(9 718 930)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 625 112	10 011 008	9 702 991
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 259 549)	(4 438 157)	(4 438 157)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 056 860	4 293 537	4 259 549
- TVA collectée		34 312 305	41 102 640	84 673 032
- Loyers encaissés	4.0&16	198 854 521	236 312 225	481 008 476
- Intérêts de retard	16	2 170 228	1 676 220	4 611 580
- Créances virées en Pertes	24	(51)	(893)	(3 924 279)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	943 610	765 548	2 966 476
- Remboursements anticipés	4.0	7 658 109	11 132 351	20 303 380
- Produits sur Cessions anticipées	18	183 239	234 191	376 791
Encaissements reçus des clients		224 292 455	281 363 673	576 060 581

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	108 122 276	103 504 521	103 504 521
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(93 937 745)	(108 960 432)	(108 122 276)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(891 449)	(597 949)	(597 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	587 449	909 449	891 449
- Financement des adhérents (TND + €)		127 613 527	150 913 834	366 402 290
- Produits à recevoir en début de période	9	1 904	3 196	3 196
- Produits à recevoir en fin de période	9	(2 756)	(3 249)	(1 904)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(802 921)	(280 250)	(280 250)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	758 479	618 297	802 921
- Revenus du factoring	17	8 741 602	9 399 844	19 511 018
- Récupération frais bancaires	23	13 993	18 651	36 440
- Récupération frais de justice	23	1 106	1 885	10 484
- TVA collectée Factoring		429 206	523 898	1 081 880
Encaissements reçus des acheteurs		150 634 671	156 051 695	383 241 820

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	81 661 479	51 840 649	51 840 649
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(45 109 076)	(94 862 479)	(81 661 479)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(382 024)	(824 121)	(824 121)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	234 012	110 757	382 024
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	110 600 544	173 035 110	357 773 888
- TVA sur Investissements		17 694 888	28 356 260	58 415 286
Décaissements pour financement de contrats de leasing		164 699 823	157 656 176	385 926 247

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2020		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	208 725	1 001 456	1 017 856	192 325
Ligne d'avance CITI BANK	29 340 000	23 360 000	31 500 000	21 200 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	-	5 000 000	-
Ligne d'avance UIB	3 000 000	-	-	3 000 000
Ligne d'avance AMEN BANK	1 011 981	-	1 011 981	-
	11 38 560 706	24 361 456	38 529 837	24 392 325

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(94 231)	(263 219)	(263 219)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	221 520	153 699	94 231
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(115 977)	(93 261)	(93 261)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	60 342	54 932	115 977
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(531 896)	(1 356 396)	(1 356 396)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	834 764	973 193	531 896
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 085 834	2 293 713	2 293 713
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(3 097 039)	(2 123 194)	(2 085 834)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	25 055	30 590	30 590
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(62 097)	(56 751)	(25 055)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 064 002	938 928	938 928
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 218 278)	(1 075 798)	(1 064 002)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	929 209	1 182 280	1 182 280
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(954 559)	(1 217 779)	(929 209)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	292 674	260 972	260 972
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(351 340)	(338 643)	(292 674)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	1 107 815	494 088	494 088
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(747 385)	(653 823)	(1 107 815)
- C.N.S.S en début de période	14	753 819	813 080	813 080
- C.N.S.S en fin de période	14	(884 192)	(820 502)	(753 819)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	196 524	841 609	841 609
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(152 118)	(877 991)	(196 524)
- Compte courant STIF en début de période	14	(38 600)	(99 122)	(99 122)
- Compte courant STIF en fin de période	14	38 600	91 841	38 600
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 520 035)	(2 468 351)	(2 468 351)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 405 784	2 563 338	2 520 035
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(364 683)	(287 956)	(287 956)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	402 378	350 953	364 683
- TVA, payées sur biens et services		718 664	830 631	1 939 708
- Charges de personnel	22	7 807 003	7 721 805	15 466 458
- Autres charges d'exploitation	20&23	3 463 508	3 645 799	7 052 055
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(319 743)	(441 855)	(777 900)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		10 955 322	11 066 810	23 177 766

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(3 263 273)	(1 539 294)	(1 539 294)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 497 565	2 319 404	3 263 273
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	15 827	72 932	72 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	(105 677)	(109 098)	(15 827)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 765 373	12 937 516	12 937 516
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(4 088 748)	(4 976 459)	(13 765 373)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 089 502	3 774 816	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(2 159 424)	(3 095 729)	(3 089 502)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 206 355	3 583 695	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(6 973 114)	(3 900 069)	(5 206 355)
- Charges financières	19	34 416 595	34 980 670	71 010 391
<u>Intérêts payés</u>		43 400 981	44 048 384	71 026 272

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(2 377 339)	806 993	806 993
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	3 308 959	1 371 823	2 377 339
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	40 923	131 885	131 885
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(136 663)	11 177	(40 923)
- TVA à payer en début de période	14	1 860 807	3 596 145	3 596 145
- TVA à payer en fin de période	14	(204 632)	(2 780 893)	(1 860 807)
- TVA payées		16 343 057	12 456 694	25 537 239
- Impôts et taxes fournisseurs	23	319 743	441 855	777 900
- Impôts sur les bénéfices	30	249 459	129 575	2 140 857
<u>Impôts et taxes payés</u>		19 404 314	16 165 254	33 466 628

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	3 005 914	1 485 744	1 485 744
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(14 813 551)	(2 782 409)	(3 005 914)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 080 874	7 491 280	7 491 280
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(11 180 276)	(15 165 998)	(17 080 874)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	37 529	12 529	12 529
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(37 529)	(37 529)	(37 529)
- Compte courant MLA en début de période	9	327 240	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(327 240)	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	599 051	600 902	600 902
- Comptes d'attente en fin de période	9	(4 588 892)	(421 692)	(599 051)
- Placements en titres en début de période	6	3 142 045	663 463	663 463
- Placements en titres en fin de période	6	(2 120 569)	(647 667)	(3 142 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(7 266 718)	(2 396 920)	(2 396 920)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	5 815 561	9 434 434	7 266 718
- Effet à recevoir en début de période	9	1 783 750	-	-
- Effet à recevoir en fin de période	9	(1 783 750)	-	(1 783 750)
- Produits des placements	21	24 924 492	4 044 460	6 198 451
- Autres produits d'exploitation	18	973 275	1 015 142	1 946 468
- Autres gains ordinaires	28	160 002	348 725	560 627
- Autres pertes ordinaires	29	(13 967)	(6 254 663)	(6 055 388)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>15 717 241</u>	<u>(2 610 199)</u>	<u>(7 875 289)</u>

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	301 483	147 729	618 797
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	152 893	1 133 686	1 486 505
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>454 376</u>	<u>1 281 415</u>	<u>2 105 302</u>

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	13 966	28 051	59 360
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	-	5 324	30 336
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		13 966	33 375	89 696

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	3 155 839	152 063	488 280
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(8 454 613)	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	8 454 613	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		3 155 839	152 063	488 280

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	1 558 889	-	-
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	564 048	-	1 611 605
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(564 047)	(700 000)	(700 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	-	634 047	564 047
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		1 558 890	(65 953)	1 475 652

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Dividendes et tantièmes		-	6 288 750	6 288 750
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	25 391	25 391
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 945)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>-</u>	<u>6 287 196</u>	<u>6 287 701</u>

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2020	30-juin 2019	31-déc. 2019
- Banques	3	12 200 508	15 318 307	13 845 235
- Caisses	3	147 575	31 309	20 814
- Banques, découverts	10	(8 119 086)	(19 731 077)	(7 886 108)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>4 228 997</u>	<u>(4 381 461)</u>	<u>5 979 941</u>

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 Décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

la société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, Demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 Décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en Décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques Rattachés à ces redressements.

NOTE 45 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2020 un solde de 27 293 KDT
Correspond au :

- engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 12 973 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT,

- engagements pour la participation à l'augmentation de capital de MLA pour un montant

14 320 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT,

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Aout 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2020, TLF a mis en force 1 contrat au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 80 KDT.

La marge brute facturée en 2020 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 311 KDT.

Au 30 Juin 2020, l'encours financier s'élève à 7 832 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 106 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant le premier semestre de l'année 2020.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 29.79% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 KDT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 KDT.

Une nouvelle convention a été signée le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 10 890 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 304 KDT en HT.

Engagement leasing

Au 30 juin 2020, l'encours financier s'élève à 1 806 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 5 000 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 46 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Valeurs durant le premier semestre de l'année 2020.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute facturée en 2020 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 3 KDT.

Au 30 Juin 2020, l'encours financier s'élève à 1 070 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie SICAV :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 11 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par TUNISIE SICAV durant le premier semestre de l'année 2020.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT figurant parmi les valeurs immobilisées comme suit (en KDT) :

IMMOBILISATION	Valeur Brute	Cumul Amortissement au 30/06/2020	dotation 2020	VCN 30/06/2020
Acquisition 03 Places de parking	45	9	1	35

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au 30 Juin 2020, l'encours financier s'élève à 1 273 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT. La marge brute facturée en 2020 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 49 KDT.

AMEN BANK

Au 30 juin 2020, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 6 261 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 26 864 KDT.

Un emprunt est autorisé et non encore débloqué au 30 juin 2020 s'élève à 5 000 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 80 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 KDT au 30 juin 2020.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2020

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 054 562 KDT et un résultat bénéficiaire de 12 027 KDT.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 Août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 août 2020

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

Cabinet M.S.Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR